



Saisine du JAF

Par Lorenzo

Bonjour,

Suite à une demande d'aide juridictionnelle, j'ai eu le contact d'une avocate que j'ai appelé le 26/2 dernier. Nous avons eu un entretien de 10mn dans lequel je lui ai exposé la situation. Elle m'a envoyé par mail le 05/03 une consultation qui comprenait 2 options concernant la saisine du JAF. Je lui ai répondu le lendemain par mail, en me positionnant sur une des 2 propositions faites. Depuis, 3 mois se sont écoulés et je n'ai reçu aucune réponse malgré 2 relances (1 mail et 1 sms).

Que pourrais-je faire pour qu' elle me réponde et que mon dossier avance ?

En vous remerciant par avance pour vos conseils

Laurent

Par kang74

Bonjou

C'était quoi les deux options ?

Vous avez posé quoi comme question pour vouloir une réponse ?

Par Lorenzo

Bonjour,

Les questions portaient sur le partage des frais de transports de nos enfants, lorsqu'ils me rendent visite, d'où la saisine du JAF. L'avocate m'a fait 2 propositions, je me suis positionné sur l'une d'entre elles et je n'ai plus aucune nouvelle depuis ma réponse. Je n'ai pas posé de questions précises dans mon dernier échange mais il ne me semble pas normal qu'elle ne réponde pas à mes appels, sms et mails, depuis 3 mois. Je devrais avoir un signe de sa part ne serait-ce que pour m'informer de l' avancé du dossier en cours. Elle a également besoin de justificatifs pour appuyer ma demande auprès du JAF et, voyant que je la contacte pour m'informer, elle pourrait me dire quand seront les prochaines échéances de mon dossier (saisine du JAF)

Dois-je passer à l'étape suivante et lui envoyer une lettre recommandée ?

Comprenez qu'il y a peut-être un conflit d'intérêts entres les avocats de Troyes, qui se connaissent tous.